

**DÉPARTEMENT DES
LANDES
SBVL**

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 28

Pouvoirs : 0

Votants : 28

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 27 Mars 2025 à 09h30.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.

Délégués titulaires présents :

M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUVIGNAU Philippe, Mme ERIDIA Martine, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. GARBAY Alain, M. LABAT Léopold, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LALANNE Guillaume, Mme LANUQUE Véronique, M. LAURETET Denis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. PEDEGERT Alain, M. POUBLAN André, M. TONON Philippe, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants présents :

M. BACHERÉ Robert, M. GUICHENEUY Hervé,

Délégués titulaires excusés :

M. BARGELÉS Lionnel, M. CAPERAN Michel, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DUTREUILH Damien, M. LABORDE Philippe, M. LAFFITTE Philippe, M. LARROUTURE Thierry, M. LESGOURGUES Régis, M. MARQUIS Christophe, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, Mme PEGUILHE Isabelle, M. SAKELLARIDES Didier, M. VIDAUCOSTE Sébastien,

Délégués suppléants excusés :

M. BOURDE-BARRERE Vincent, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LAULHE Jean-Luc, M. LESCOASTREYRES André, M. PRAT Jean-Bernard, M. TUCOU Max,

Délégués titulaires absents :

M. BARRY Hervé, M. BRUNET Gilles, M. CARRERE Christian, M. CASTEL Philippe, M. DARRIBERE Didier, M. DUIZIDOU David, M. LALANNE Philippe, Mme PEYSALLE Florence, M. SOUSTRA Thierry,

Délégués suppléants absents :

Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. NOVEMBRE Philippe,

Secrétaire de séance : Alain LUBET

Date de convocation : 11 mars 2025



DEL2025-11 : Budget primitif – Exercice 2025

Exposé :

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Après la validation du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, lors de la séance du 30 janvier 2025, le Comité syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2025.

Après approbation du compte financier unique 2024, le syndicat vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024.

L'équilibre par section du budget primitif 2025 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 2 020 318.72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 71 931.09 €

Décision :

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 30 janvier 2025,

VU la note sur le budget primitif 2025,

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2025

Vote :

Pour : 28

Abstention : 00

Contre : 00

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Alain LUBET

Le Président,
Jean-Jacques DANÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.